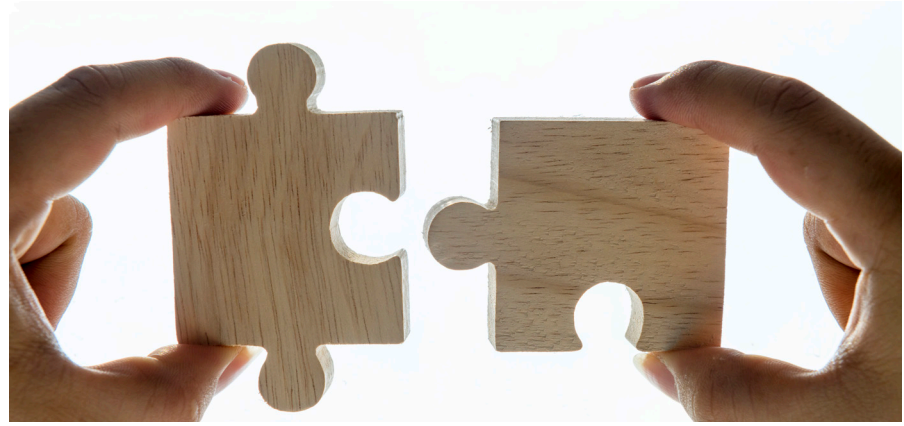


Etre Partenaire



Partenariats

«Mieux comprendre les relations partenariales de l'assurance maladie»

En septembre 2020, la CNAM a organisé une enquête auprès de partenaires nationaux pour recueillir leurs besoins en termes d'information institutionnelle. Grâce à leurs retours, la mission des partenariats et la direction de la communication de la CNAM ont élaboré des pages à destination des partenaires de la solidarité au sein du site www.assurance-maladie.fr, l'espace institutionnel d'ameli.fr.

De nombreux partenaires collaborent avec l'Assurance Maladie. Cette mobilisation collective permet de mieux guider les assurés dans le système de santé français. Pour les aider dans cette mission, les partenaires peuvent retrouver ici des informations utiles et des outils mis à leur disposition.

Etre partenaire, une rubrique dédiée à la relation entre les partenaires et l'assurance maladie (la démarche partenariale, des textes réglementaires, des documents et outils...)

S'informer sur les prestations de l'assurance maladie

une rubrique qui présente les principales prestations et offres de services de l'assurance maladie (par prestation, par prises en charge, par situation, par campagne de prévention...).

Elles offrent, dans un premier temps, un contenu national qui pourra s'enrichir, notamment de contenus locaux pérennes. Ces pages sont scindées en deux grandes sections:

Ces pages ont été construites sur la bases des retours des partenaires et sont disponibles sur : <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/partenaires-solidarite>

Le compte ameli



Une nouvelle campagne, lancée en novembre 2021 met en valeur le compte ameli.

Plus de 40 millions de personnes ont ouvert un compte ameli. Celui-ci permet de réaliser une quarantaine de démarches de façon plus simple, plus rapide et moins cher qu'en passant par les canaux traditionnels.



La création du compte est rapide et se fait à l'aide d'un RIB et de sa carte vitale, le compte est alors accessible en ligne via ameli.fr ou via l'appli smartphone.

Les fonctionnalités du compte permettent de répondre à 90% des sollicitations.



decret
n°2021-428

En Bref

Parution du décret n°2021-428 du 12 avril 2021

Depuis le 1er janvier 2021, les assurés qui cumulent un avantage retraite «droits propres» avec une activité salariée ne peuvent bénéficier de plus de 60 jours d'indemnités journalières maladie dès lors qu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite.

Le nouveau service qui permet de stocker ses informations médicales et de les partager avec ses professionnels de santé peut d'ores et déjà être utilisé par 3.3 millions de personnes en France. La généralisation est prévue dès ce mois de janvier. Des courriers ou courriels seront envoyés de janvier à mars 2022 demandant l'activation de Mon Espace Santé. Tous les usagers qui disposaient déjà d'un Dossier Médical Partagé (DMP) avant le 1er juillet 2021 retrouveront automatiquement leur dossier et leurs données dès l'activation de Mon Espace Santé.

Au côté de l'Etat, nous sommes un partenaire privilégié de l'ensemble des acteurs du système de santé et de la santé au travail. Nous travaillons en synergie avec eux au niveau local, régional et national pour protéger la santé de chacun et assurer le bon fonctionnement du système.



Main dans la main avec l'assurance maladie, des acteurs nombreux et diversifiés sont parties prenantes du système de santé français. Au coeur des enjeux actuels, l'assurance maladie travaille avec chacun d'entre eux ou les accompagne pour favoriser l'évolution et le bon usage du système. Elle impulse et fait vivre une mobilisation nécessairement collective pour construire la santé d'aujourd'hui et de demain.

Ameli Tutos



Pour accompagner les assurés, l'Assurance Maladie met à leur disposition des tutos vidéo disponibles en ligne pour accompagner les assurés dans leur démarches comme par exemple :



Pour commander sa carte vitale : <https://www.youtube.com/watch?v=6MuLsu67XAo&list=-PLOw7W72AiI26iTYxUT8L-HAb2PDcOycD2n&index=3>



Ou déclarer un changement d'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=awOkS6JIFE4&list=-PLOw7W72AiI26iTYxUT8L-HAb2PDcOycD2n&index=6>



Assurance Maladie
11,3 k abonnés

Nos modes de contact

La CPAM du Territoire de Belfort propose plusieurs modes de contacts aux assurés :

Le compte ameli via la messagerie sécurisée rubrique contact

Le 36 46 (appel gratuit)

Le rendez-vous téléphonique en envoyant ses coordonnées au 06 45 61 65 87

L'espace libre service et accueil sur rendez-vous au 12 rue Strolz à Belfort du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30 (le jeudi ouverture à 12h30)